

Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus

STATISTIQUES DU MANDAT

DATE DE CRÉATION	9 mai 2012
INDICE DE RÉFÉRENCE	Indice des obligations universelles FTSE Canada
PLACEMENT INITIAL	150 000 \$ minimum
RFG	1,17 % au 31 décembre 2024

GESTIONNAIRES CHARGÉS DE LA RÉPARTITION DE L'ACTIF

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

Lee Ormiston
Sri Tella

Pourquoi investir dans ce Mandat?

- Une solution de titres à revenu fixe de base qui vise à offrir aux investisseurs un revenu assorti de rendements supérieurs, en investissant dans de multiples catégories d'actifs à revenu fixe.
- Tire parti des ressources mondiales de Fidelity et de son savoir-faire en matière de titres à revenu fixe.

CLASSIFICATION DU RISQUE²



FRAIS DE GESTION (POINTS DE BASE) 105

RÉDUCTION DES FRAIS APPLIQUÉE AUX PLACEMENTS DU MANDAT¹ (POINTS DE BASE)

PREMIÈRE TRANCHE DE 250 K\$	0,0
TRANCHE DE 250 K\$ SUIVANTE	5,0
TRANCHE DE 500 K\$ SUIVANTE	7,5
TRANCHE DE 1 M\$ SUIVANTE	7,5
TRANCHE DE 3 M\$ SUIVANTE	10,0
TRANCHE DE 5 M\$ SUIVANTE	11,0
PLUS DE 10 M\$	12,5

CODES DU MANDAT

DOLLAR CANADIEN

SÉRIE B

904

Rendement

Les rendements présentés ci-dessous sont ceux de la Série B, après déduction des frais.

AU 28 FÉVRIER 2025

Croissance d'un placement de 1M \$

PLACEMENT À LA CLÔTURE 1,284 M\$



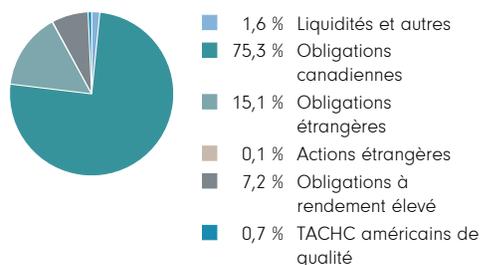
Rendement par période standard (%) 31 mars 2025

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Mandat	-0,51	1,57	1,23	6,47	4,51	1,78	1,32	1,44	1,92

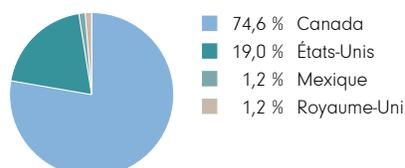
Rendement par année civile (%) 31 mars 2025

	CA	2024	2023	2022	2021	2020
Mandat	1,57	3,79	6,69	-13,05	-2,05	8,03

COMPOSITION DE L'ACTIF² - au 28 février 2025



COMPOSITION GÉOGRAPHIQUE² - au 28 février 2025



COMPOSITION SECTORIELLE²

au 28 février 2025

20,2 %	Obligations fédérales canadiennes
6,9 %	Obligations d'organismes publics canadiens
27,0 %	Obligations de provinces canadiennes
0,9 %	Obligations de municipalités canadiennes
20,4 %	Obligations de sociétés canadiennes

Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus (suite)

CINQ PRINCIPAUX ÉMETTEURS DU TRIMESTRE²

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Gouvernement du Canada	
Province de l'Ontario	
Province de Québec	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	
Province de l'Alberta	
Nombre total d'émetteurs	80
Cinq principaux émetteurs – Total	44,1 %

Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus

- Jusqu'à 40 % de son actif dans des titres à revenu fixe mondiaux, le reste étant investi dans des obligations canadiennes.
- Répartition tactique dans une multitude de catégories d'actifs à revenu fixe.
- Participation aux titres à revenu fixe à rendement plus élevé.
- Les distributions mensuelles comportent un remboursement du capital établi à 4 % (annualisé) pour les séries B et I et à 5 % (annualisé) pour la série F. La distribution annuelle se compose de gains en capital et d'un revenu⁴.

Gestion du Mandat

- Les gestionnaires de portefeuille sont Jeff Moore, Lee Ormiston et Sri Tella.
- Les gestionnaires de portefeuille ont recours à une méthode de placement disciplinée basée sur un travail d'équipe qui procure de l'alpha au moyen de la répartition sectorielle, de la sélection des titres et du positionnement sur la courbe de rendement.

- 1 Les frais de gestion ne comprennent ni les frais d'administration et autres frais d'exploitation ni les taxes applicables. Les frais sont exprimés en points de base. Veuillez noter que la réduction des frais s'applique uniquement à la part de l'actif se situant dans la tranche précisée.
- 2 Le Mandat investit son actif dans des parts du Fonds Fidelity Revenu fixe tactique, série O. Les renseignements sur les titres en portefeuille présentés sur cette page sont ceux de la Fiducie de placement Fidelity Revenu fixe tactique.
- 3 La volatilité d'un fonds est déterminée à l'aide d'une mesure statistique appelée « écart-type ». L'écart-type est une mesure statistique de la variabilité du rendement d'un fonds sur une période prolongée. Plus les rendements sont variables, plus l'écart-type est grand. Pour déterminer si la volatilité d'un placement est acceptable compte tenu des rendements obtenus, il convient pour l'investisseur d'analyser l'écart-type historique conjointement avec les rendements antérieurs du placement. Un écart-type élevé indique que les rendements passés ont été plus dispersés, et par conséquent, une volatilité historique plus importante. L'écart-type n'est pas une mesure du rendement d'un placement, mais plutôt de la volatilité de ses rendements au fil du temps. L'écart-type est annualisé. Les rendements utilisés pour le calcul ne tiennent pas compte des frais de souscription. L'écart-type n'est pas une indication de la volatilité future d'un fonds. Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou des rendements d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.
- 4 Les distributions mensuelles seront constituées d'un revenu net et/ou d'un remboursement de capital. Lorsque le Mandat effectue un remboursement de capital, il verse une portion de l'argent initialement investi. Les investisseurs ne doivent pas confondre cette distribution de liquidités avec le « revenu », le « taux de rendement » ou le « taux de rendement effectif » d'un mandat. Le taux des distributions mensuelles est réinitialisé au début de chaque année. Les distributions mensuelles peuvent toutefois être ajustées à tout moment, sans préavis, si la situation du marché boursier change ou pour toute autre raison.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et de charges. Veuillez lire le prospectus d'un fonds avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée. Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de titres, qui ont pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. © 2025 Fidelity Investments Canada s.r.i. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments Canada s.r.i. Toutes les marques de commerce et de service qui figurent dans le présent document sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i. Source : FMR LLC.